

Office fédéral des migrations  
Etat-major  
Affaires juridiques  
Quellenweg 6  
3003 Bern-Wabern

Adresses électroniques :  
sandrine.favre@bfm.admin.ch  
helena.schaer@bfm.admin.ch

Berne, le 26 juin 2013

### **Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) : Procédure d'audition**

Mesdames,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur le projet de révision de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Rappelons que, depuis le 24 janvier 2011, la Suisse émet un titre de séjour muni d'une puce incluant des données biométriques pour la grande majorité des ressortissants d'Etat-tiers. Jusqu'à ce jour, cependant, les ressortissants d'Etat-tiers, membres de la famille de citoyens de l'UE/AELE, continuent à recevoir un titre de séjour sous forme de livret papier. Le projet de révision propose de leur remettre également un titre de séjour biométrique. Ce dernier répond à des normes techniques de haut niveau, notamment en ce qui concerne les garanties contre la contrefaçon et la falsification. L'USS soutient la proposition de modification. Elle constate, néanmoins, que les émoluments seront également adaptés et que l'augmentation, en particulier pour les familles, sera conséquente : ceux-ci passeront, en effet, de CHF 65 à CHF 137 par titre. L'USS demande donc que les émoluments en question soient sérieusement révisés à la baisse.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de notre considération distinguée.

**UNION SYNDICALE SUISSE**



Paul Rechsteiner  
Président



José Corpataux  
Secrétaire central